



N° 15 - Octobre - Novembre 2013



Activités du Secrétariat Permanent

Madame Marième Diagne Talla Secrétaire Permanent par intérim de la CSR/P

Lors de la 15^e Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSR/P, les 10 et 11 Juin 2013 à Dakar, les décisions issues de la séance à huis-clos et concernant la nomination du prochain Secrétaire Permanent étaient les suivantes :

« La Conférence des Ministres décide de mandater le Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes de la République du Sénégal de nommer un Secrétaire Permanent par intérim chargé d'assurer les affaires courantes pendant l'absence du Secrétaire Permanent de la CSR/P devant prendre ses congés pour la période du 17 Juin au 16 Août 2013, ce qui permettra au prochain Secrétaire Permanent de prendre service à compter de la date du 1^{er} Septembre 2013.

Au cas où le nouveau Secrétaire Permanent ne sera pas désigné avant le 30 Août 2013, alors la passation de service se fera entre le Secrétaire Permanent sortant et l'intérimaire désigné, conformément aux conclusions de la présente session.

En attendant cette échéance, la Conférence des Ministres mandate le Président en Exercice, son Excellence Moussa Condé, de faire une tournée auprès des Chefs d'Etat et/ou des Gouvernements des Etats membres de la CSR/P, pour faciliter une prise de décision à la nomination du prochain Secrétaire Permanent par voie de consultation ou par la convocation d'une session extraordinaire de la Conférence des Ministres par décision ».

Le 15 Juin 2013, Madame Marième Diagne Talla, Juriste au Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal, avait été désignée Secrétaire Permanent de la CSR/P par intérim pour assurer les affaires courantes pendant les congés du Secrétaire Permanent, M. Kane Ciré Amadou, du 17 Juin au 16 Août 2013.

Le 30 Août 2013, le mandat de Monsieur Kane Ciré Amadou prenait fin. Le 12 Octobre 2013, le Président en exercice de la Conférence des Ministres de la CSR/P a adressé une lettre officielle aux Etats membres, pour porter à leur connaissance que Madame Marième Diagne Talla était confirmée dans ses fonctions de Secrétaire Permanent par intérim, chargée d'assurer les affaires courantes jusqu'à la désignation du prochain Secrétaire Permanent. Ce, conformément au mandat donné par la Conférence des Ministres au Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal pour désigner un intérimaire du Secrétaire Permanent.

Le 18 Octobre 2013, la cérémonie de passation de service entre Monsieur Kane Ciré Amadou et Madame Marième Diagne Talla a eu lieu dans les locaux du siège de la CSR/P, en présence de Monsieur Omar Ndiaye, Secrétaire Général du Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal, représentant Son Excellence Monsieur Haïdar El Ali. Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal, ■



SOMMAIRE

Madame Marième Diagne Talla, Secrétaire Permanent par intérim de la CSR/P	1
25 ^e Session Extraordinaire du Comité de Coordination	2
La CSR/P au 7 ^e Forum Régional Côtier et Marin	5
Contrôle, suivi et surveillance de l'Aménagement des pêches	6
Recherche et Système d'Information	8
Activités des Projets	11

Rédaction :
Equipe de la CSR/P

Responsable de la publication :
Mame Fatou TOURE
Communications
et Relations Publiques

SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA CSR/P

Villa 4430, Karack, Rue KA-38
(Rue Mère), Dakar, Sénégal
BP 25485, Dakar-Fann, Sénégal
Tél. : +221 33 864 04 75
Fax : +221 33 864 04 77
E-mail : spcsrp@spcsrp.org

25^e Session Extraordinaire du Comité de Coordination

Validation du Projet d'Exposé écrit de la CSRFP pour la demande d'avis consultatif au TIDM Plénier



La 25^e Session Extraordinaire du Comité de Coordination de la CSRFP s'est tenue les 11 et 12 novembre 2013 à Dakar, République du Sénégal, et a essentiellement porté sur l'examen du Projet d'Exposé écrit élaboré par le Secrétariat Permanent de la CSRFP, dans le cadre de la demande d'avis consultatif soumise par la CSRFP au Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) Plénier. Outre les membres du Comité de Coordination, les Responsables nationaux (Directeurs de surveillance,

Directeurs de la Recherche halieutique, Conseillers juridiques) des Ministères en charge des pêches des Etats membres, ainsi que des experts de la sous-région ont pris part à cette session.

Pour rappel, en application de l'Article 33 de la Convention de la CSRFP sur les Conditions Minimales d'Accès aux ressources halieutiques de la sous région (CCMA), le Secrétariat Permanent de la CSRFP avait soumis à la 14^e Session extraordinaire de la Conférence des Ministres (mars 2013), un projet de Résolution tendant à solliciter l'autorisation de saisir le TIDM pour avis consultatif sur quatre questions résumant les préoccupations des Etats membres de la CSRFP en matière de lutte contre la pêche INN, et de mise en œuvre effective des instruments juridiques régionaux et internationaux sur la pêche :

- « Quelles sont les obligations de l'Etat du pavillon en cas de pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN) exercée à l'intérieur de la Zone Economique Exclusive des Etats tiers? »
- « Dans quelle mesure l'Etat du pavillon peut-il être tenu pour responsable de la pêche INN pratiquée par les navires battant son pavillon? »

- « Lorsqu'une licence de pêche est accordée à un navire dans le cadre d'un accord international avec l'Etat du pavillon ou avec une structure internationale, cet Etat ou cette organisation peut-il être tenu pour responsable des violations de la législation en matière de pêche de l'Etat côtier par ce navire ? ».
- « Quelles sont les droits et obligations de l'Etat côtier pour assurer la gestion durable des stocks partagés ou d'intérêt commun, en particulier ceux des thonidés et des petits pélagiques ? »

Ces questions, qui portent sur les droits et obligations de l'Etat du pavillon, l'Etat côtier et l'Etat du port en cas de pêche illégale, et visent le renforcement de la gouvernance des stocks partagés, sont éligibles devant le TIDM plénier. En effet, conformément à l'Article 21 du Statut du Tribunal et à l'Article 138 du Règlement de procédure du Tribunal, ce dernier dispose du mandat nécessaire pour apporter des avis consultatifs sur les questions relevant de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM). Afin de pouvoir conseiller utilement la CSRFP sur sa requête, le TIDM a requis un Exposé écrit présentant les éléments factuels pour étayer la demande d'avis consultatif.



Le projet d'Exposé écrit a été élaboré sur la base des données factuelles collectées au cours des missions du personnel technique, des rapports d'études et des programmes réalisés par la CSRP. Il a été examiné les 7 et 8 novembre 2013 par les Conseillers Juridiques des Etats membres de la CSRP à Dakar.

Les travaux de cet atelier, auquel ont participé des experts de la sous-région, ont permis la production d'un document bien structuré, qui a été présenté à la 25^e Session extraordinaire du Comité de Coordination de la CSRP, pour validation avant transmission au TIDM.

Durant cette 25^e Session Extraordinaire, les travaux réalisés en groupes et en plénière ont permis d'approfondir les éléments factuels du projet d'Exposé écrit et de sensibiliser davantage les Etats membres au contenu de la Convention CMA. Elle a également permis une meilleure identification et prise en compte des priorités régionales par rapport aux quatre questions posées au TIDM. Un Comité d'Experts sous régionaux a été mis en place, pour appuyer et accompagner le processus de préparation de l'Exposé oral devant le TIDM, et relayer toutes les informations nécessaires au niveau des Etats membres.

A l'issue des travaux, le projet d'Exposé écrit de la CSRP devient un véritable document de synthèse destiné à servir d'outil de travail au collège des 21 Juges du TIDM et à leur faciliter une bonne compréhension du contexte technique et juridique sous régional en matière de pêche. Il précise ainsi :

- Les éléments sur la compétence et le droit applicable en matière d'avis consultatif par le TIDM plénier;
- La motivation/justification de la CSRP quant à sa demande d'avis au TIDM ;
- La situation générale des pêcheries dans l'espace CSRP, avec des statistiques sur la pêche aux niveaux national et sous-régional ;
- Les principales stratégies de gestion des pêcheries aux niveaux national et sous-régional dans l'espace CSRP ;
- Les problématiques de la pêche INN aux niveaux national et sous-régional dans l'espace CSRP (*des cas pratiques de navires en infraction, d'opérations conjointes de surveillance, d'analyse de l'état des lieux du SCS*) ;

- Le cadre juridique de lutte contre la pêche INN (inventaire et analyse des instruments juridiques nationaux, sous-régionaux, et internationaux applicables dans l'espace de la CSRP ; les insuffisances relevées dans le droit international sur la pêche ; les besoins en précisions par rapport à ces instruments).

Il faut rappeler ici que la première institution à saisir le TIDM pour avis consultatif est l'Autorité Internationale des Fonds Marins. En effet, à la demande du Conseil de l'Autorité, le Tribunal est intervenu pour donner des conseils sur le régime de responsabilité des Etats qui pourrait être appliqué dans le cadre d'une exploitation future des ressources de la Zone. La CSRP, en sollicitant un avis consultatif au Tribunal, devient ainsi la deuxième institution à saisir le TIDM.

Les Etats membres ont voulu, par cette démarche, explorer les voies et moyens juridiques pour renforcer le cadre de lutte contre les actes de pêche illégale dans l'espace de la CSRP, et maîtriser davantage les droits et obligations des Etats issus des nombreux instruments juridiques régionaux et internationaux mis en place par la communauté internationale pour encadrer la gestion durable des ressources halieutiques à toutes les échelles. Les conseils prodigués par le TIDM permettront aux Etats membres, entre autres, de mieux connaître les responsabilités respectives de l'Etat du pavillon, de l'Etat du port et de l'Etat côtier en cas de pêche INN. La consultation du TIDM aidera à apporter des éclairages sur des questions ciblées dont les réponses guideront les Etats membres dans leurs démarches de prise en charge de la pêche illégale. En outre, elle conduira à l'instauration d'une jurisprudence qui pourrait constituer une base juridique pour l'évolution du droit international classique en matière de responsabilités de l'Etat du pavillon, de l'Etat du port et de l'Etat côtier. ■

La CSRP au 7^e Forum Régional Côtier et Marin du PRCM

Side-event sur la Saisine du Tribunal International du Droit de la Mer comme opportunité pour la lutte contre la pêche INN

La 7^e édition du Forum Régional marin et côtier du PRCM (25-29 Novembre 2013, Dakar) dont le thème était « *Investir dans la conservation marine et côtière pour le bien être des populations* » a vu la participation de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP).



Dans son discours d'ouverture, le 26 Novembre 2013, Mme le Premier Ministre de la République du Sénégal avait salué la contribution de programmes comme le PRCM et d'organismes comme la CSRP au renforcement des cadres institutionnels et législatifs, des modes de coopération, de collaboration et de dialogue, si nécessaires à une gestion non conflictuelle des ressources partagées. Citant, entre autres instruments juridiques, la Convention sur les conditions Minimales d'Accès aux ressources halieutiques, Mme Premier Ministre avait rappelé que le Sénégal avait participé à leur processus d'élaboration et était disposé à ratifier tous ces textes considérés comme essentiels à la mise en cohérence des politiques communes en matière de conservation des ressources côtières et marines.



Le sujet de la pêche INN était au cœur des discussions de ce 7^e Forum, et la CSRP a présenté le 28 Novembre 2013 side-event sur « *La saisine du Tribunal International des Droits de Mer comme opportunité de lutte contre la pêche INN dans la sous-région*. Animé par Madame Diénaba Beye Traoré, Chef du Département Harmonisation des Politiques et Législations des Pêches de la CSRP, le side-event du 28 Novembre 2013 a permis d'apporter aux participants les précisions suivantes, concernant la saisine du Tribunal International des Droits de Mer par la CSRP.

Lors de la cérémonie de clôture, la quatrième recommandation de ce 7^e Forum portait essentiellement sur l'appui à apporter à la CSRP concernant des initiatives qu'elle mène dans le domaine de la mise en place d'instruments juridiques.

Cette quatrième recommandation était libellée comme suit : « 4. Aux Etats de la sous-région, de ratifier la Convention relative aux conditions minimales d'accès de la CSRP et d'appuyer le processus de saisine du Tribunal international du Droit de la Mer sur les questions juridiques qui lui ont été soumises en rapport avec les responsabilités de l'Etat du Pavillon et de l'Etat Côtier en cas de pêche INN. »

Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des pêches

Campagne sous régionale de surveillance des pêches



Conduite du 1^{er} au 05 septembre 2013, cette activité entre dans le cadre de la mise en œuvre des projets SCS/CSRP/UE et WWF-WAMPO. Exécutée sous la forme d'une opération maritime conjointe baptisée « *Tempête en mer* » et d'une inspection à quai des navires de pêche industriels et des embarcations artisanales dans les différents ports et débarcadères, elle a été conduite dans les ZEE de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Sénégal et de la Sierra Leone.

Une réunion de clôture, tenue le 30 septembre 2013 à Dakar, permet de retenir de cette campagne les résultats suivants :

- l'inspection à quai de 613 embarcations de pêche artisanale, dont 35 arraisonnés pour divers motifs ;
- l'inspection à quai 15 navires de pêche industrielle ;
- la détection en mer 215 chalutiers, dont 113 ont été identifiés, 83 ont été contrôlés, et 02 ont été arraisonnés, tous dans la ZEE de la Guinée, pour obstruction de mailles et maillage non conforme.

Le rapport technique de la campagne est disponible au DSCSA et sera incessamment transmis aux Etats membres ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.■

Autres activités

- **Campagne de vulgarisation du guide de la CSRP sur les mesures du ressort de l'Etat du port** (Mindelo, Cap-Vert, du 21 au 23 Octobre 2013 - Dakar, Sénégal, du 04 au 06 Novembre 2013).
- **Atelier de restitution du document sur la pérennisation des activités de surveillance dans la zone CSRP** (Dakar, 26 Octobre 2013).
- **Atelier sous régional de formation sur la traçabilité des produits de pêche** (Dakar, du 28 au 30 Octobre 2013).

En marge de cet atelier, le DSCSA a eu dans la journée du 28 octobre 2013 une séance de travail

avec les consultants/experts commis par le Luxembourg pour la formulation du document de projet *Lux-Dev AFR021*. Une série de missions sera conduite conjointement par les experts de Lux-Dev et le DSCSA en Mauritanie et au Sénégal, courant novembre 2013, dans le cadre de la formulation du document de projet.

- **Atelier de restitution du projet de Convention SCS** (Dakar, du 31 Octobre au 01 Novembre 2013).
- **Supervision des travaux de réhabilitation des locaux du DSCSA sis à Banjul** dans le cadre du projet SCS/CSRP/UE■

Recherche et Système d'Information

IMPAC 3: la CSRP au cœur du Congrès international sur les Aires Marines Protégées



Du 21 au 25 Octobre 2013, la CSRP a participé au Congrès International sur les Aires Marines Protégées (IMPAC 3), à Marseille, France. Organisé tous les quatre ans, ce Congrès vise à offrir une vision nouvelle et des outils performants pour atteindre l'objectif de protéger 10% des océans d'ici 2020. IMPAC 3 représente ainsi pour les organisations internationales ayant déjà mis en place des programmes ambitieux et volontaires pour la protection et la connaissance des écosystèmes marins, des AMPs et de leurs territoires connexes, une opportunité d'en présenter les résultats, de sorte que les participants puissent en tirer des enseignements pour améliorer les projets existants et à venir. La CSRP y était représentée par une forte délégation composée du Président du Comité de Coordination, de l'ex-Secrétaire Permanent, du Chef de Département Recherche et Systèmes

d'Information (DRSI), de l'Assistant de Programme du DRSI, du Chef de Service Communication et Relations Publiques, de quatre chercheurs de la sous-région (Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal) et d'un expert international.

La participation de la CSRP à cette grande rencontre internationale, rendue possible grâce à l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), a permis de partager les résultats et acquis du Projet *Appui à la CSRP pour le développement d'initiatives de cogestion et pour l'intégration des aires marines protégées dans la gestion des pêches en Afrique de l'Ouest (Cogestion & AMP)*, et de mettre œuvre une stratégie événementielle à travers l'animation d'un stand, l'organisation d'un side-event et la présentation de diverses communications.■

Le stand de la CSRP, très animé a reçu de nombreux visiteurs venus de tous horizons, créant ainsi une belle plate-forme d'échanges et de découverte. Plusieurs supports de la CSRP ont été exposés (roll-up CSRP, roll-up sur le livre AMP, bache CSRP, etc.) et de nombreux documents et produits ont été distribués (document et dépliant *Synthèse de l'Etat de l'Art de la gestion des AMPs*, flyers sur le livre AMP, clés USB de capitalisation des Projets CEPIA et PARTAGE, dépliant CSRP, blocs-notes CSRP, t-shirts, casquettes, et stylos...).■



Side-event de lancement d'ouvrage

Le 23 Octobre 2013, un side-event organisé dans le Pavillon Océan+ a servi de cadre au lancement de l'ouvrage de la CSRP publié sous la direction de Serge Garcia, Jean Boncœur, Didier Gascuel, et portant sur les AMP comme outil de gestion des pêches : « *Les Aires Marines Protégées et la Pêche : bioécologie, socioéconomie et gouvernance*. Cet ouvrage présente une revue mondiale des connaissances concernant les aspects bioécologiques, socioéconomiques et de gouvernance des AMPs ainsi qu'une analyse détaillée des opportunités offertes et des problèmes posés par leur introduction dans la gestion des pêches. L'ouvrage est disponible à l'adresse du Comptoir des Presses Universitaires de Perpignan : <http://www.lcdpu.fr/editeurss/puperp/> ■

Présentation de communications

En outre, plusieurs communications portant sur le thème de la gestion des AMP en relation avec le Projet Cogestion et AMP ont été présentées durant le Congrès par la délégation de la CSRP et par ses partenaires, dont certaines sont ci-dessous listées :

- *Le point de vue de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) sur le rôle des Aires marines protégées dans la gestion des pêches : états de l'art, leçons et recommandations pour l'Afrique de l'Ouest.* Hamady Diop, Philippe Tous.
- *Cartographie régionale du droit de l'environnement marin : quels effets pour les AMPs d'Afrique de l'Ouest ?*

Marie Bonnin (IRD), Matthieu Le Tixerant (Terra Maris), Pr. Ibrahima Ly (UCAD).

- *Les Aires marines protégées : Effets escomptés et effets réels pour la restauration des ressources marines et pour leur exploitation.* Raymond Laë, J.M. Ecoutin, L. Tito de Morais, M. Simier, H. Diadhiou, A. Kaimuddin, Y. Ould El Vally.
- *Des approches par co-construction pour une gestion basée sur les perceptions et l'organisation locale.* Philippe Tous et Pablo Chavance.
- *Un cadre d'analyse de la gouvernance des AMPs en relation avec la thématique en Afrique de l'Ouest.* Mathieu Ducrocq et Jean Yves Veigel. ■

Capitalisation des Projets CEPIA et PARTAGE



La CSRP et l'UICN ont procédé à la capitalisation des Projets « Construire ensemble une gestion des pêches intégrant les AMPs (CEPIA) » et « Appui à la gestion des pêches artisanales transfrontalières (PARTAGE) ». Afin de présenter de façon cohérente l'ensemble des résultats des projets CEPIA et PARTAGE, caractérisés par leur dimension régionale, complexe et multiforme, l'UICN a commandé la mise au point d'un outil de capitalisation permettant à la fois la narration des projets et de leur historique, ainsi que l'archivage et la présentation de l'ensemble des résultats, produits et livrables sous une forme organisée et conviviale. Le

lecteur pourra également trouver l'ensemble des informations relatives aux événements, actions, acteurs, et disposera des données sur les fonds engagés. Réalisé par le bureau EOS.D2C, cet outil de capitalisation a été développé sur la base du logiciel C2S. Il est contenu dans une clé USB et regroupe l'ensemble des produits sous format PDF. La CSRP a également souhaité inclure les documents issus de l'Etat de l'Art sur le rôle des AMPs dans la gestion des pêches. Le lecteur y trouvera également les documents programmatiques et stratégiques de la CSRP. Cette clé a fait l'objet d'une large diffusion lors du Congrès d'IMPAC 3. ■

Couverture médiatique et visibilité de la CSRP

Océan+ TV, la web TV du Congrès Impac 3, a sélectionné la Commission Sous Régionale des Pêches pour son Magazine du Jour 4, mis en ligne le 24 Octobre 2013 et accessible à la page <http://www.oceanplus.tv/fr/magazines/video/305-magazine-du-jour-4>. Les vidéos des interviews et reportages réalisés par l'équipe presse de la web-TV apparaissent dans « Côté stand » et « Micro-trottoir », deux rubriques du magazine du jour 4 dont le thème reprenait celui de la Journée de Congrès : « Gouvernance, partenariats et implication des industries ».

Par ailleurs, le film « Des aires marines pour protéger la pêche », produit par le Projet Co-gestion & AMP et dont plusieurs copies ont été distribuées durant le Congrès, a été sélectionné pour la rubrique vidéo de la web-tv Océan+ TV, et est accessible sur la page <http://www.oceanplus.tv/fr/reportages/video/344-des-aires-marines-pour-protéger-la-peche>

Enfin, la CSRP a fait l'objet d'un reportage diffusé sur les ondes de Radio Méditerranée durant le Congrès. ■



Atelier sur la valeur des pêcheries et l'Aquaculture de l'Afrique

Le Département Recherche et Systèmes d'Information a représenté la CSRP à la réunion du groupe de travail sur le calcul de la valeur des pêcheries africaines et de l'aquaculture qui s'est tenue les 31 octobre et 1^{er} novembre 2013 à Bruxelles, Belgique. Cette réunion était organisée par le NEPAD/FAO Fish Program (NFFP) en préparation à la « Conference of African Ministers in charge of Fisheries and Aquaculture (CAMFA) » prévue en 2014. Elle a permis de revoir la méthodologie utilisée et les problèmes rencontrés pendant la conduite du travail. L'objectif du travail était : 1) d'estimer la contribution du secteur des pêches aux produits nationaux bruts ; 2) d'estimer le nombre d'emplois créés par le secteur au niveau du continents. Les valeurs totales des pêcheries et du secteur de l'aquaculture en Afrique sont estimées à 22,4 milliards de dollars avec près de 20 millions d'emplois. Il a été recommandé durant la réunion que la CSRP appuie le NFFP dans la finalisation de ce travail particulièrement dans le calcul des rentes générées par le secteur des pêches. ■

Réunion du Comité de pilotage de EAF/NANSEN

Le DRSI a représenté la CSRP au Forum 2013 du Projet EAF-NANSEN, à la réunion conjointe des comités de pilotage régionaux du NANSEN et à la réunion du groupe de travail pour le développement du nouveau programme EAF-NANSEN. Ces réunions se sont tenues à Dar-Es-Salam (Tanzanie) du 7 au 10 Octobre 2013. Ces réunions ont permis de valider le rapport de l'évaluation à mi-parcours du NANSEN. Plusieurs recommandations ont été formulées parmi lesquelles on note la bonne collaboration entre EAF/NANSEN et différentes universités africaines pour l'organisation de formation sur l'AEP (Approche Ecosystémique des Pêches), le développement d'une charte d'utilisation des données, la demande d'appui du projet pour renforcer les capacités nationales et l'appui aux administrations dans la gestion des bases de données. Les participants ont été informés que la seconde phase du projet devrait s'étendre pour inclure des questions liées aux changements climatiques et à la biodiversité. ■

Réunion COMHAFAT/LDRAC au Parlement Européen

Les 29 et 30 Octobre 2013, le DRSI a représenté la CSRP à la réunion conjointe de la COMHAFAT et LDRAC organisée à Bruxelles. L'objectif de la réunion était d'améliorer la gouvernance et renforcer la lutte contre la pêche INN à travers un dialogue entre la COMHAFAT et le LDRAC. Les recommandations issues de la réunion sont les suivantes :

- la mise en place, à travers une lettre d'entente entre la COMHAFAT et le LDRAC, d'une taskforce d'appui conseil aux pays de l'Atlantique, dans le cadre de l'amélioration de la transparence, de l'harmonisation des règles d'accès (thons et autres pêcheries), de la cohérence des politiques et la régionalisation ; la taskforce devra créer des synergies pour optimiser les fonds qui seront mis à sa disposition, travailler sur des initiatives existantes comme celles en cours à la CSRP (Convention CMA, Convention sur le droit de poursuite, Convention MCS, etc.);
- la taskforce devra travailler avec les outils suivants : accès à l'information disponible (rapport d'étude, évaluations conclusions et recommandations issues des réunions) ; les fonds disponibles au travers des projets de DG MARE et DG DEVCO ; l'implication des parties prenantes à l'échelle internationale (FAO, Banque Mondiale, Agences de coopérations, etc.) ;
- les thonidés peuvent servir de cas d'étude pour l'analyse de l'efficacité de l'approche régionale (harmonisation des conditions d'accès, régionalisation de certains programmes comme celui des observateurs et des inspecteurs, régionalisation des programmes de renforcement des capacités (recherche, SCS, etc.) pour la gestion de ces pêcheries), avec un rôle important dans la mise en œuvre de tels programmes par certaines institutions comme l'ICCAT, le LDRAC, la COMHAFAT, la CSRP, etc. ■

Réunion ACP Fish II de restitution de l'évaluation de la plate-forme régionale d'information et d'échanges de connaissances sur la gestion des pêcheries et sur le commerce

Les 29 et 30 Octobre 2013 à Bruxelles, le DRSI a représenté la CSRP à la réunion ACP Fish II l'évaluation de la plateforme régionale d'information et d'échanges des connaissances sur la gestion des pêcheries et sur le commerce. L'objectif de la réunion était de : 1) évaluer les conditions dans lesquelles des formations et échanges d'information pourraient être faites entre 8 organisations régionales de pêches (FCWC, LVFO, IOTC, CRFM, SPC, CSRP, COREP et SEAFO) ; 2) évaluer la mise en œuvre de 8 projets mis en œuvre par les organisations régionales des pêches (ORP) et ; 3) évaluer les progrès réalisés par ces projets, leur impact en terme de partage de connaissances et de réseautage. Cette réunion a été une opportunité pour la CSRP de présenter le projet WA-5.1-B23 sur le renforcement des capacités de la CSRP dans la gestion des requins. Il a été recommandé durant la réunion de : 1) de continuer, avec des fonds additionnels, à appuyer les 8 projets pour maximiser leur durabilité dans le long terme ; 2) d'améliorer la capacité des ORP dans la collecte, l'analyse et la dissémination des informations ; 3) d'appuyer le développement des systèmes d'information et bases de données aux échelles régionales ; 4) de renforcer les échanges d'information entre les organisations régionales de pêches et les organisations économiques d'intégration.■

Lancement du Projet AWA (Ecosystem Approach to the management of fisheries and the marine environment in West African Waters)

La CSRP a procédé, du 24 au 26 septembre 2013, au lancement du Projet AWA. Ce projet est financé par la Coopération française à travers son agence AIRD et la Coopération allemande à travers de son agence BMBF. Le Projet vient en appui aux Etats membres pour le renforcement de leurs capacités en matière de gestion de leurs pêcheries. Les objectifs spécifiques du projet sont :

- d'améliorer et renforcer les mécanismes de gestion des pêcheries des Etats membres ;
- d'améliorer les connaissances sur les effets des changements climatique sur les ressources marines vivantes et leurs habitats ;
- de former des chercheurs en vue de la pérennisation des initiatives AWA dans la sous région.

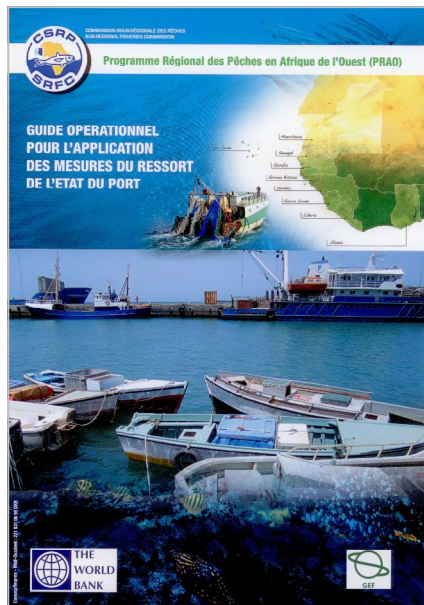
Le projet, sous la supervision de DRSI, est coordonné par Dr. Patrice Brehmer de l'IRD.■



Activités des Projets

Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)

Ateliers de sensibilisation sur le Guide Opérationnel de mise en œuvre de l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'Etat du Port



Atelier sur le Guide Opérationnel (Dakar, 4-6 Novembre 2013)

Dans le but de favoriser la coopération régionale dans la lutte contre la pêche illégale dans la sous-région, la CSRPF, avec l'appui du PRAO, organise actuellement dans les pays des ateliers nationaux sur le Guide opérationnel destiné à faciliter la mise en œuvre de l'Accord de la FAO sur les Mesures de l'État du port. Le Guide qui a été validé par les Etats Membres de la CSRPF, en plus du Liberia et du Ghana, tient compte du contexte sous-régional qui aidera les pays à mettre en œuvre l'Accord.

La CSRPF a organisé des ateliers de trois jours, d'abord à Mindelo (Cap-Vert) du 21 au 23 Octobre 2013, et à Dakar (Sénégal) du 4 au 6 Novembre 2013 et en Guinée Bissau, du 19 au 21 Novembre 2013. Lors de ces ateliers, les agents des institutions gouvernementales pertinentes, telles que la Pêche, les Douanes, la Marine, la Police maritime, la Garde côtière, et les Sociétés Privées de pêche industrielle ont été impliquées dans la discussion sur les dispositions contenues dans les Mesures de l'État du Port, et sur la stratégie à mettre en œuvre avec la coopération d'autres pays de la sous-région. Les Etats ont également été invités à signer et à ratifier l'Accord de la FAO. Des ateliers similaires sont prévus au Liberia du 02 au 06 Décembre 2013 ; au Ghana du 10 au 14 Décembre 2013 ; et en Sierra Leone, du 16 au 20 Décembre 2013. ■

Ateliers nationaux de formation sur la pêche et les méthodes socio-économiques

Dans le cadre du PRAO, la CSRPF a organisé des ateliers de formation de 5 jours sur la pêche et les méthodes de collecte de données socio-économiques dans les pays. L'objectif de la formation, entre autres, est de rafraîchir, et en même temps, de renforcer les capacités du personnel du secteur de la Pêche sur les méthodes de collecte de données de base, afin de produire des données fiables et de qualité, pour la prise de décisions pertinentes en matière de politique de pêche.

La formation a également couvert la pêche et des indicateurs socio-économiques pertinents pour le suivi de la performance du secteur de la pêche. Les participants sont également allés sur le terrain pour des exercices pratiques. Des ateliers similaires sont prévus en Guinée-Bissau, au Libéria, le Ghana et en Sierra Leone de Novembre à Décembre 2013.■



Atelier de formation sur la pêche, collecte de données Mindelo (Sao Vicente, Cap-Vert - 28-31 Octobre 2013)



Participants collectant des données socio-économiques sur le site du quai de pêche artisanale à Baia, Mindelo (Cap-Vert - 31 octobre 2013)



Participants collectant des données socio-économiques sur le site du quai de pêche artisanale de Hann, à Dakar (Sénégal - 9 novembre 2013)



Participants capverdiens posant pour une photo de groupe sur la jetée semi-industrielle à Mindelo (Cap-Vert - 31 octobre 2013)